

PROTCOLE SANITAIRE DU CAMPING LES AMANDIERS



Solène Clouet est le référent pour l'application des mesures de prévention COVID 19. Son rôle est de :

- Mettre en place les mesures générales ainsi que celles spécifiques à l'exploitation du camping,
- Mettre en œuvre les actions préventives et correctives ainsi qu'effectuer l'amélioration continue de l'application des mesures sanitaires,
- Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas COVID-19
- S'assurer de la conformité des mesures et procédures en lien avec les demandes du gouvernement,
- Maintenir à jour l'ensemble des procédures,
- S'assurer du suivi des stocks d'équipements, matériels et produits
- Mettre à jour les documents de référence
- Effectuer régulièrement un bilan de l'application des procédures de sécurisation sanitaire.
- S'assurer de la mise à jour et de la conservation et de la mise à disposition des documents de procédures liés au COVID-19.

Les prestataires extérieurs intervenant dans l'établissement sont sensibilisés et informés pour le respect des gestes barrières. Du gel hydroalcoolique et du savon sont à leur disposition à l'accueil.

Tous les clients, fournisseurs et intervenants présentant des symptômes (difficultés respiratoires, perte de goût ou d'odorat...), sont invités à consulter immédiatement un médecin référent, Centre Covid ou autre organisme sanitaire local de référence.

L'hébergement loué ou l'emplacement loué sera un espace d'isolement et de conseil médical pour les clients découvrant des symptômes pendant leur séjour au camping.

Procédure en cas de suspicion de cas COVID-19 chez un client :

- Mise à disposition d'un espace d'isolement pour les personnes présentant les symptômes
- Appel du centre 15 ou d'un médecin
- Déclenchement des procédures d'isolement des personnes ayant été en contact rapproché avec les personnes infectées potentiellement
- Déclenchement des procédures de nettoyage et désinfection

Limitation des points de contact / Mise en œuvre de la distanciation

- Consignes systématiques de garder 1m minimum de distance entre individus.
- Mise en place d'éléments de signalisation spécifique.
- S'assurer de la fluidité des files d'attente.
- Espaces d'attente : réduction du nombre de places assises, de manière à ce que les distances entre individus soient respectées (1m minimum).
- Parcours client adapté depuis l'arrivée et lors de tous les points de contact pour limiter la possibilité de transmission de virus.
- Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact. Désinfection régulière des terminaux de paiement.

Nettoyage & Désinfection

- Utilisation de produits virucide de la norme EN14476
- Nettoyage et désinfection plus réguliers des points de contact, tels poignées de porte, interrupteurs,...
- Procédure renforcée de nettoyage et désinfection des zones sensibles et en "back office".
- Mise en place spécifique de procédures de gestion des déchets à risque.
- Rondes de désinfection régulières dans les espaces communs pendant les périodes d'ouverture.

Nettoyage et désinfection des hébergements locatifs

- Les points de contacts présentant un risque élevé ou modéré de transmission du virus sont désinfectés.
- Les hébergements sont aérés entre chaque client.
- Nous favorisons au maximum la rotation des hébergements entre les clients en fonction de l'occupation de l'établissement.

Nettoyage + désinfection et utilisation des sanitaires collectifs

- Limitation de la fréquentation instantanée du sanitaire collectif.
- Condamnation de certains équipements afin de permettre de préserver la distanciation sociale.
- Mise en place d'un sens de circulation en matérialisant l'entrée et la sortie du bâtiment.
- Renforcement de la fréquence de nettoyage et désinfection.
- Vous pourrez vous désinfecter / laver les mains au savon dès l'entrée dans le sanitaire.
- Utilisation des sanitaires uniquement pour les personnes en emplacement ou hébergement sans sanitaire.
- Rappel des règles :
 - Avant d'entrer dans le sanitaire, pour le bien de tous, merci de vous laver les mains au savon.
 - Portez votre masque lors de vos déplacements dans les couloirs et espaces communs du sanitaire.
 - Merci de respecter les gestes barrière.

Piscine

- Les prescriptions réglementaires concernant la capacité d'accueil sont appliquées. Renforcement du règlement intérieur de la piscine en intégrant les gestes barrières.
- Par voie d'affichage spécifique, nous interdisons l'accès aux piscines pour les personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs.
- Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces et équipements de l'espace aquatique, au minimum quotidienne et plus fréquemment pour les surfaces régulièrement touchées.
- Réduire le nombre de mobiliers type transats afin de respecter la distanciation sociale et de faciliter le nettoyage et la désinfection des plages du bassin.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'enceinte de la piscine.
- Nous vous invitons à respecter les gestes barrières (éternuer, tousser dans son coude et réaliser un lavage des mains et des avant-bras jusqu'aux coudes à l'eau et au savon immédiatement après), à espacer les transats, pour éviter une transmission interindividuelle en dehors du bassin.
- A l'exception des lunettes de protection, il est interdit tout apport de matériel extérieur par les baigneurs (flotteurs, brassards, bouées, frites, palmes, etc). Toutefois, l'apport de matériel extérieur à la sécurité des baigneurs peut être exceptionnellement autorisé. Une désinfection de ce matériel devra être pratiquée.

Jeux

- Les prescriptions réglementaires concernant la capacité d'accueil sont appliquées.
- Les points de contacts présentant un risque élevé ou modéré de transmission du virus sont désinfectés.